

DOCUMENT S/11589*

Lettre, en date du 2 janvier 1975, adressée au Secrétaire général
par le représentant d'Israël

[Original : anglais]
[2 janvier 1975]

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à des lettres qui vous ont été adressées précédemment par la mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que les organisations terroristes de l'OLP, que le Gouvernement libanais autorise à maintenir un régime de meurtriers virtuellement indépendant sur le sol libanais, continuent leurs attaques contre Israël à partir du Liban.

Le 30 décembre 1974, un commando de meurtriers composé de trois agents de l'OLP qui s'était infiltré en Israël en provenance du Liban, est tombé sur une patrouille israélienne à proximité du village de Zar'it à environ 19 h 30 (heure locale). Dans l'échange de feux qui a suivi, les trois terroristes ont été tués. Ils étaient armés de fusils d'assaut Kalachnikov et leur équipement portait l'emblème de l'"Es Saiqa", organisation terroriste qui agit sous l'égide et avec le soutien du Gouvernement syrien et qui fait partie de l'OLP. Le même jour, à environ 20 heures, des tirs d'armes individuelles et de roquettes ont été dirigés à partir du Liban contre une patrouille israélienne dans la même région.

Le 1^{er} janvier 1975, à 17 h 30, des tirs d'armes individuelles et de roquettes ont été ouverts à partir du Liban contre un poste israélien dans la région de Har Dov. Le même jour, à environ 20 h 40, des tirs de roquettes et d'armes individuelles ont été ouverts à partir du Liban contre une patrouille des forces de défense israéliennes, au nord du kibboutz Yiftakh.

Le 20 décembre 1974, une bombe déposée par des terroristes de l'OLP a explosé dans la rue Ben-Yehuda à Jérusalem, blessant 12 personnes, dont deux se trouvent dans un état grave.

Le 22 décembre, une grenade a été lancée près de l'église Saint-Lazare, à proximité de Jérusalem, contre un autobus transportant des pèlerins étrangers venus en visite aux Lieux saints. Une jeune fille de 16 ans qui se trouvait dans l'autobus a été grièvement blessée par

* Distribué antérieurement sous la cote A/9995-S/11589.

suite de l'explosion de la grenade et a dû être amputée de la jambe droite.

L'OLP à Beyrouth a fait des déclarations pour revendiquer la responsabilité de ces crimes. Il n'est un secret pour personne que c'est à Beyrouth que se trouvent le siège et les autres bases des organisations de meurtriers, que c'est à Beyrouth que sont ourdis les plans des attaques terroristes et que c'est de là que partent les ordres d'exécuter ces plans.

Comme en de précédentes occasions, la presse libanaise elle-même fournit des faits supplémentaires qui confirment l'existence de bases palestiniennes de meurtriers au Liban, y compris des bases situées dans la proximité immédiate de la frontière libano-israélienne, et aussi des indications concernant les mouvements des gangs qui se trouvent là. Ainsi, des articles publiés le 20 décembre dans *El Bairak* et *El Hayat*, journaux de Beyrouth, annonçaient que certains des gangs de meurtriers palestiniens avaient récemment quitté la région d'Hasbayah, près de la frontière libano-israélienne, où ils étaient basés.

Le 20 décembre également, *El Hayat* faisait savoir de Beyrouth qu'une délégation de résidents de Nabatiyeh avait demandé au Premier Ministre libanais de faire le nécessaire pour que les bureaux des terroristes soient transférés hors du centre de Nabatiyeh, en particulier ceux qui étaient situés près de l'école, des quartiers résidentiels et des centres commerciaux.

Etant donné ces circonstances, Israël prend toutes les mesures voulues afin de mettre ses citoyens, résidents et visiteurs à l'abri des attaques meurtrières palestiniennes entreprises à partir du territoire libanais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent par intérim d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Jacob DORON

DOCUMENT S/11590

Lettre, en date du 4 janvier 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant du Liban

[Original : anglais]
[4 janvier 1975]

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à notre lettre du 13 décembre 1974 [S/11572], j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants.

Depuis le 12 décembre 1974, Israël a perpétré les actes d'agression énumérés ci-après :

1. Des avions de guerre israéliens ont pénétré dans l'espace aérien libanais et traversé le mur du son, provoquant à 44 reprises des bangs supersoniques.

2. Des navires de guerre israéliens ont pénétré à 10 reprises dans les eaux territoriales libanaises.

3. Des canons israéliens ont bombardé 347 fois des positions situées à l'intérieur du Liban.

4. Des coups de feu provenant d'armes automatiques israéliennes ont traversé à 14 reprises la frontière.

5. Des soldats israéliens ont traversé les frontières à huit reprises. Par suite de ces actes criminels, le Liban a subi les pertes suivantes : quatre civils et un soldat ont été tués; 12 civils et un soldat ont été blessés; neuf civils ont été kidnappés.

Les dommages matériels ont notamment été les suivants : 17 maisons ont été détruites; une maison a été gravement endommagée; une partie de la récolte de tabac a été détruite; un tracteur a été atteint; sept véhicules automobiles ont été endommagés; un véhicule automobile a été complètement détruit.